

Les Cahiers des Dix



Quelques maisons du vieux Montréal

E.-Z. Massicotte, LL.B., D. ès L., M.S.R.C.

Number 10, 1945

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080185ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080185ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Massicotte, E.-Z. (1945). Quelques maisons du vieux Montréal. *Les Cahiers des Dix*, (10), 231–262. <https://doi.org/10.7202/1080185ar>

Quelques maisons du vieux Montréal

Par E.-Z. MASSICOTTE, LL.B., D. ès L., M.S.R.C.

I — LA DEMEURE DES FAMILLES DANEAU DE MUY ROBINEAU DE PORTNEUF ET MCGILL

A Montréal, jusqu'au XXe siècle se voyait, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la place Jacques-Cartier, une longue maison qui attirait l'attention; son peu de hauteur, ses lucarnes perçant une toiture en pente, ses murs en pierres rustiquées, lui donnaient un air désuet; bref, cet ancien logis « ne présentait aucun caractère qui lui méritât la faveur des artistes ». A son côté, le château de Ramezay paraissait plus jeune et il l'était mais de peu d'années. Néanmoins, les fervents du passé imaginaient que la demeure sujet de cet article devait être imprégnée de souvenirs, car ainsi que l'a dit l'éminent académicien G. Lenotre « les maisons ont une âme faite du bonheur, des peines, du labeur de ceux qu'elles ont abrités et toutes ont leur histoire secrète, romanesque ou joyeuse ». Mais comment le savoir? L'expérience nous apprend qu'il est plus facile de faire la généalogie d'une famille que de dresser la chronologie des propriétaires, possesseurs ou locataires d'un immeuble, surtout s'il est situé dans un quartier qui deviendra un centre d'activités municipales, commerciales et judiciaires.

Par les archives notariales, les registres de l'état civil et diverses sources, il a été possible de recueillir des bribes de renseignements qui devraient intéresser ceux qui aiment les précisions.

Le Juge d'Ailleboust des Musseaux

Le 6 avril 1669, Messire Gabriel de Queylus, supérieur des MM. de Saint-Sulpice, cède à « noble Charles Joseph d'Ailleboust, sieur des

Musseaux, baillif » c'est-à-dire juge de l'île de Montréal, trois arpents de terre⁽¹⁾. Cette concession côtoyait le bas de l'ancien fief Closse pour lors propriété de l'abbé Souart et plus tard des RR. PP. Jésuites. Outre les cens et rentes, le concessionnaire devait payer la somme de 300 livres tournois, de laquelle quittance fut donnée audit juge le 16 avril 1673.

Lorsque M. Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, décida l'ouverture des rues à Montréal, en 1672, l'une d'elles fut tracée sur partie du terrain appartenant au juge Charles-Joseph d'Ailleboust. Pour ce, l'on donna à cette rue le nom de Saint-Charles.⁽²⁾

En 1688, M. d'Ailleboust vendit une lisière de sa terre à l'ouest de la rue portant son nom au négociant Jean-Jacques Patron qui fut assassiné peu après. Le terrain revint alors au vendeur qui le céda au fameux Greysolon, sieur Du Lhut, puis de celui-ci il passa au gouverneur de Vaudreuil.⁽³⁾

Le juge d'Ailleboust mourut en 1700, laissant une veuve, Catherine Le Gardeur de Repentigny, et plusieurs enfants entre autre une fille prénommée comme sa mère et dont il sera question ci-après.

Nicolas Daneau de Muy

Le XVIII^e siècle « avait deux ans » lorsque parut à Montréal Nicolas Daneau de Muy dont la carrière accidentée a été relatée par quelques érudits. Cependant, aucun d'eux n'a signalé que ce personnage laissa dans la ville qu'il venait habiter une maison qui subsista pendant deux cents ans et dont la « paternité » a été accordée à d'autres.

Sur ce gentilhomme relevons succinctement ce qu'en disent les biographies.

(1) Greffe de Bénigne Basset.

(2) *B.R.H.* 1921, p. 152, et 1932, pp. 604 et 620.

(3) *Cahier des Dix*, No 1, p. 129.

Nicolas Daneau de Muy, né en 1651, était capitaine lorsqu'il vint en la Nouvelle-France en 1685 avec le marquis de Denonville. Cet officier guerroya effectivement et M. de Frontenac lui rendit le témoignage qu'il était « un homme d'esprit, de mérite et des plus braves ».

En 1686, il s'était fiancé à Québec avec Geneviève Bissot, veuve du chirurgien Maheu. Mais il oublia cet engagement lorsqu'il connut Marguerite Boucher, fille du seigneur de Boucherville. Après un contrat de mariage, qui assurait aux futurs conjoints la subsistance durant un an et autres avantages, l'union fut bénite à Boucherville. Il semble que le gendre avait avoué son égarement et que l'on passa outre, car on célébra le mariage le 17 mai 1687 dans l'intimité à dix heures du soir et sans bans. L'abbé Pierre de Caumont, chanoine de la cathédrale de Québec, avait officié avec la permission de Monseigneur l'évêque. La nouvelle de l'union parvint néanmoins à Québec et Geneviève Bissot actionna celui qui l'abandonnait. Pour éviter un scandale, on dédommagea la femme délaissée et l'affaire fut éteinte⁽⁴⁾. Le mariage du sieur de Muy n'arrêta pas ses activités militaires, ni son espoir d'être propriétaire foncier. Aussi dès la naissance de son premier rejeton (1688) il obtint que son beau-père, Pierre Boucher, donnât à madame de Muy une concession de quatre arpents sur deux lieues de profondeur. Le seigneur Boucher fit un autre don « conséquent » en 1695. Marguerite Boucher mourut en 1698.

Le capitaine Daneau de Muy, qui commandait à Chambly en 1696, occupa ce poste jusqu'à son second mariage⁽⁵⁾.

Le 18 février 1702, Nicolas Daneau de Muy, âgé de 49 ans, épouse, à Montréal, Catherine d'Ailleboust, âgée de 33 ans,⁽⁶⁾ puis le 22 avril, la mère de la nouvelle mariée cède à sa fille, en avancement

(4) J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, citée par A. Fauteux, *La famille d'Ailleboust*, pp. 166-67.

(5) *B.R.H.* 1925, p. 455 article de E.-Z. Massicotte.

(6) Registre de Notre-Dame.

d'hoirie, un demi-arpent de terre qui sera l'immeuble qui nous intéresse⁽⁷⁾.

Evidemment, l'adroit et prévoyant Daneau de Muy savait quelle serait la dot de sa future, car avant l'hyménée, le 2 février 1702, le notaire Adhémar avait rédigé le marché par lequel Pierre Couturier dit le Bourguignon, maçon, s'engageait à construire pour M. de Muy, sur le terrain susdit, un bâtiment en pierre, de 60 pieds de long sur 30 de largeur, hors d'oeuvre et 18 pieds de hauteur depuis les fondements jusqu'à la sablière. Etaient ensuite spécifié le nombre de croisées, de portes, cheminées, etc.⁽⁸⁾



Maison du capitaine Nicolas Daneau de Muy, habitée aussi par René Robineau de Portneuf et plus tard par l'honorable James McGill. Démolie en 1903.

Coïncidence: ces demeures voisines furent donc érigées: la première pour un gentilhomme qui voulait être gouverneur et qui le fut de nom seulement, ainsi qu'on le verra, mais la seconde pour un gouverneur qui resta en fonction pendant vingt ans.

Le 16 octobre suivant (1702), comparaissent à Québec, per-

(7) *Terrier de la ville de Montréal* (1917), p. 282, No 200a. On y nomme quelques-uns des propriétaires à partir de M. de Muy.

(8) Ce sera ce même maçon qui construira la demeure de M. de Ramezay. Voir Adhémar, 27 avril 1705.

sonnellement ou par fondés de pouvoir, en l'étude de maître Chamblon, tous les héritiers du défunt juge d'Ailleboust. Chacun d'eux hérite d'un huitième des bien-fonds de la succession, mais tous sont *d'accord de laisser leurs droits successifs à leur mère, Catherine Le Gardeur de Repentigny, domiciliée à Montréal et rendue à Québec pour cet arrangement.*

Du 25 août au 7 septembre 1704, M. Daneau de Muy est assez fortuné pour faire six prêts d'argent qui doivent lui rapporter une jolie somme annuellement (Greffe Adhémar).

Le 18 juillet 1705, M. de Muy rend la foi et hommage pour les terres de 9½ arpents de front sur 2 lieues de profondeur provenant du seigneur Boucher.⁽⁹⁾

Le 15 septembre 1705, Nicolas d'Ailleboust, sieur de Mentheth, capitaine, vend à Claude de Ramezay, gouverneur de l'île de Montréal, un terrain, rue Notre-Dame, voisin de celui du capitaine Nicolas Daneau de Muy. De l'emplacement cédé le sieur d'Ailleboust de Mentheth déclare qu'il lui appartient à juste titre. *Etait-ce sa part d'héritage?*

Le capitaine Nicolas Daneau de Muy avait, en 1703, posé sa candidature au poste de gouverneur de Montréal, mais Claude de Ramezay l'évinça. Pour consolation on nomma le sieur Daneau major des troupes à Québec en 1704. Peu satisfait, il ne semble pas avoir séjourné dans la capitale. Après le mariage de sa fille avec René Robineau de Portneuf (1706), il part pour la France et met toutes ses influences en action. C'est alors qu'il fut fait chevalier de Saint-Louis et chargé du gouvernement de la Louisiane en remplacement du sieur Le Moyne de Bienville que l'on accusait à tort de diverses choses.

Malheureusement, l'insinuant sieur Daneau de Muy ne put jouir

(9) En 1723, la foi et l'hommage furent rendus par Pierre Jacques Daneau, fils aîné de Nicolas Daneau de Muy « gouverneur du Mississipi ». P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, II, 229, et III, 1, 3. Cette concession fut connue parfois sous le nom de fief de Muy.

de la charge tant désirée, car il mourut durant le trajet, probablement à La Havane, en 1708.⁽¹⁰⁾

René Robineau de Portneuf

Le 26 juillet 1706, René Robineau, écuyer, sieur de Portneuf, âgé de 49 ans, fils de feu René Robineau, baron de Portneuf, et de Marie-Anne Le Neuf de la Poterie, d'une part, épouse Marguerite-Philippe Daneau, âgée de 17 ans, fille de Nicolas Daneau de Muy, écuyer, capitaine et major des troupes, et de feu Marguerite Boucher. A la cérémonie sont présents: l'intendant Raudot, Nicolas Daneau de Muy, père de la mariée, Charles d'Aloigny, marquis de la Groy, Pierre Robineau, écuyer, baron de Portneuf, grand voyer et frère aîné du marié, François Desjardys, capitaine, et son épouse Louise Robineau.

Le marié signe « Portneuf », mais son frère, le baron, signe « Robineau de Bécancour », afin de se distinguer du marié et parce qu'il était seigneur de Bécancour.

On ignore pour quelle raison on attendit jusqu'en 1718 pour faire le partage des biens que le gouverneur Daneau laissait par son premier et son second mariages.

Le partage fut compliqué. Il fallait décider ce qui serait attribué aux enfants des deux unions du sieur Daneau, aussi ce qui provenait de la succession du juge d'Ailleboust.

On estimait l'ensemble de l'héritage à 39,257 livres (ou francs), 7 sols, 3 deniers. Quant à la maison de ville où demeuraient madame veuve d'Ailleboust, sa fille, madame veuve Daneau de Muy et les Robineau de Portneuf, sa valeur en était portée à 7,500 livres.

Sur la famille que nous venons de nommer rassemblons quelques détails.

(10) Le Jeune, *Dictionnaire Général du Canada*, vol. II; A. Fauteux, *La famille d'Ailleboust*. Notons que les enfants de Nicolas Daneau de Muy lorsqu'ils parlaient de leur défunt père n'oubliaient pas de le dire « gouverneur du Mississipi » ou « gouverneur de Mobile » ou de la « Louisiane ». On ne pouvait cacher un tel honneur.

Du mariage de René Robineau de Portneuf naquirent treize enfants. Douze furent baptisés à Montréal.

De ces enfants, l'aîné, Philippe-René, né en 1707, se voua au sacerdoce. Il fut ordonné prêtre en 1731 et il était curé de Saint-Joachim, comté de Montmorency, quand il fut tué par les soldats de Wolfe alors qu'il se retirait du village vers la forêt avec un groupe de ses paroissiens. La mort de ce curé a été racontée différemment par les historiens.⁽¹¹⁾ Le frère puîné de cette victime de la conquête eut un sort tout autre et il est entré dans l'histoire de la ville reine de l'Ontario.

Pierre Robineau, chevalier de Portneuf, naquit à Montréal en 1708. Il était officier dans l'armée active lorsqu'il épousa, à Montréal, le 22 avril 1748, Marie-Louise Dandonneau du Sablé qui lui donna un fils en 1749. Au printemps de 1750, le marquis de la Jonquière, gouverneur général de la Nouvelle-France, ordonna au chevalier de Portneuf de se rendre à l'endroit qui devait être Toronto, pour y faire construire un petit fort. En 1751, le même officier fit ériger un second fort, beaucoup plus considérable que le premier et il en conserva le commandement jusqu'en 1752.⁽¹²⁾ Cet illustre fils de Montréal a maintenant son nom inscrit sur un tumulus dans le territoire de la capitale de l'Ontario.

Une soeur des précédents, Marguerite, née en 1712, entra dans la communauté des Soeurs de la Congrégation en 1730. Après avoir fait partie de la mission de Québec pendant dix ans, elle décéda dans cette ville en 1740, âgée de 28 ans.⁽¹³⁾

Le dernier et treizième enfant du capitaine Robineau de Portneuf est le seul qui soit né hors de Montréal. Il fut baptisé le 30 no-

(11) Journal du curé Récher reproduit dans *B.R.H.* 1933, p. 382. Le curé de Portneuf, par Ignotus, dans *B.R.H.* 1899, p. 214, et Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 97.

(12) *Les Montréalais et les deux premiers forts de Toronto*, par E.-Z. Massicotte, *B.R.H.* 1933, p. 259. Cet article a été reproduit dans l'ouvrage de Percy J. Robinson, *Toronto under the French Regime*.

(13) *L'Histoire de la Congrégation Notre-Dame*, vol. IV, p. 107, fixe la date de son décès au 20 mai et Tanguay au 1er mai.

vembre 1725 à Chambly où son père, à ce moment, commandait le fort. Cet officier dont la carrière a été honorable s'éteignit l'année suivante âgé de 66 ans et il fut inhumé à Montréal le 5 octobre 1726, soit *trois ans avant son frère aîné*, baron de Portneuf et seigneur de Bécancour, ainsi que nous l'établirons ci-après.

En 1731, la « maison de pierre à un étage, de soixante pieds de front sur trente de profondeur » avec emplacement de 90 pieds de front sur 180 pieds de profondeur coin Notre-Dame et Saint-Charles, était habitée par la veuve et les héritiers du sieur de Portneuf.⁽¹⁴⁾ On ne peut se tromper, c'est bien l'habitation qu'avait fait construire le capitaine gouverneur Daneau de Muy.

En 1741, mesdames veuves Daneau de Muy et Robineau de Portneuf sont encore dans la même demeure.⁽¹⁵⁾

Lemoine Despins, le juge Walker, le député Badgley

Catherine d'Ailleboust, veuve Daneau de Muy, décéda au mois de mars 1755, âgée de 85 ans. Le 24 juin suivant, la veuve du capitaine René de Portneuf vend l'immeuble à Jacques Lemoine Despins, négociant. Prix: 14,000 chelins, plus 10,000 chelins pour les épingles de la venderesse. Le nouvel acquéreur et ses descendants furent là pendant un tiers de siècle puis, en 1788, les héritiers décident de mettre la maison et l'emplacement à l'enchère. Après trois criées à l'issue de la messe paroissiale, James Walker, avocat, puis juge, étant le plus haut enchérisseur, obtint le coin de terre pour 33,000 chelins, somme élevée pour l'époque. La valeur du bien fonds avait donc plus que doublée. L'acquéreur, âgé de 32 ans, avait été admis au barreau en 1777. Elu par acclamation député de Montréal en 1792, il fut promu juge

(14) Antoine Roy, *Aveu et dénombrement de 1731*, p. 30.

(15) E.-Z. Massicotte, *Un recensement inédit de 1741*, p. 11. Dans cette note, l'auteur se basant sur Tanguay dit que Marguerite Daneau de Muy est veuve de René Robineau de Bécancour de Portneuf. C'est une erreur. Le chevalier de Portneuf n'a jamais prit le nom de Bécancour qui appartenait à son frère aîné.

en 1794. L'honorable Walker céda sa propriété à Francis Badgley en 1797, pour le prix encore augmenté de 56,000 chelins. L'immeuble avait dû être amélioré, car il y avait alors, outre la maison de pierre, des écuries, des remises et autres bâtiments.⁽¹⁶⁾

Le juge Pierre-Louis Panet

Francis Badgley fut député de Montréal-Est. Mais la politique ne semble pas l'avoir enrichi et, en 1802, sa propriété passe à l'honorable Pierre-Louis Panet qui la paya 22,000 livres *cours actuel*. A cette époque, le sieur Panet était juge de la Cour du Banc du Roi depuis 1795 et, en plus, conseiller législatif depuis 1801. Ce grand personnage songeait-il à quitter sa spacieuse et belle demeure du quartier Sainte-Marie!^(16b) On croit plutôt qu'il fit cette acquisition comme placement.

Le 6 juin 1803, un incendie ravage une partie du quartier aristocratique de la ville. Furent détruits entre autres, l'église anglicane, le collège de Montréal, ancien château de Vaudreuil, le plus bel édifice de la ville, ainsi qu'une douzaine de maisons⁽¹⁷⁾. Les flammes épargnèrent la *maison de Muy* et la *maison de Ramezay*.

Les McGill

Ce fut après cet incendie que le juge Panet vendit sa propriété à Andrew McGill, négociant et associé de son frère James et du sieur Isaac Todd.⁽¹⁸⁾

(16) Au sujet de cette vente, le regrette et sympathique Francis-J. Audet, dans les *Députés de Montréal*, p. 66, accueille la fausse assertion que la maison vendue avait été bâtie en 1720 par le baron de Bécancour et il répètera cela p. 148 en parlant de James McGill.

(16b) *B.R.H.* 1943, p. 360.

(17) Bertrand, *Histoire de Montréal*, p. 73.

(18) Dans le contrat dressé par le notaire Guy, mention est faite des titres de 1802 à 1702.

Andrew étant mort en 1805, l'immeuble fut hérité par James, frère du défunt. L'honorable James McGill habita la maison des de Muy et des Portneuf, tout en possédant une belle *Country House*, nommé Burnside, alors assez loin de la ville où il ne pouvait sans doute loger que durant l'été.

L'honorable James McGill vécut avec sa femme de 1805 à 1813 dans la maison des Daneau de Muy. Grand bourgeois du Nord-Ouest, M. McGill avait fait fortune dans la traite des fourrures. Il avait été député, membre du Conseil exécutif et même brigadier général. Ce fut pendant son séjour en la demeure dont nous esquissons l'histoire que le nouveau marché fut construit en ce qui est maintenant la place Jacques-Cartier et que l'on éleva, en 1809, la colonne Nelson.⁽¹⁹⁾

En l'année 1812, l'honorable James McGill fut colonel du premier bataillon de Montréal dont tous les officiers étaient anglais. Par contre, dans le deuxième et le troisième bataillons de la ville les officiers étaient tous de langue française. Ces corps d'infanterie mobilisés au mois de juillet 1812 furent licenciés en novembre 1813.⁽²⁰⁾

Le 12 décembre 1813, l'honorable McGill partit pour l'autre monde. Deux ans auparavant, en 1811, comme sa santé le préoccupait, il avait rédigé un testament olographe. Par cet acte, il est connu qu'il laissait sa ferme Burnside et une somme considérable pour la fondation d'un collège « for the advancement of learning. »

A sa femme, entre autre chose, il léguait l'usage de la maison à un étage avec l'emplacement rue Notre-Dame, coin du nouveau marché, mais la nue propriété devait appartenir au beau-fils du testateur, François-Amable Trottier Desrivières.

Charlotte Guillimin, veuve McGill, rejoignit son défunt mari le 16 avril 1818, âgée de 70 ans.

Malade, mais très lucide, le 2 avril, dans sa demeure de la rue Notre-Dame, elle avait dicté ses dernières volontés au notaire N.-B.

(19) *Cabier des Dix*, No 1, pp. 120-122, article de E.-Z. Massicotte.

(20) L. H. Irving, *Officers of the British Forces in Canada*.

Doucet qui recruta sa clientèle dans la haute bourgeoisie. La testatrice déclarait que, son mari le sieur McGill lui ayant légué entre autre chose 2,000 livres « cours actuel », elle voulait en disposer au meilleur de son jugement.

Après avoir recommandé son âme à Dieu, et avoir ordonné à ses exécuteurs testamentaires de « faire dire » 100 messes basses pour le repos de son âme, elle fait la distribution de son argent commençant par sa petite-fille, Marguerite-Charlotte, épouse du docteur Jacques Oliva, fils du fameux chirurgien Frédéric-Guillaume Oliva de Québec. Ensuite, elle distribue des sommes de 500, 200 et 100 dollars à sa parenté, à tous ses domestiques, même à sa couturière.

Finalement, elle lègue le surplus de ses biens, meubles et immeubles à son fils François-Amable Desrivières et à son petit-fils James McGill Desrivières, « à diviser entre eux par égale moitié ». Pour une fois elle signe *difficilement* Charlotte McGill. Et ce fut dans la demeure des De Muy et des Portneuf, que l'excellente dame rendit le dernier soupir.

Les Trottier Desrivières

Charlotte, fille de Guillaume Guillimin « ancien lieutenant-général de l'amirauté », était âgée de 16 ans lorsqu'elle épousa, à Montréal, le 19 septembre 1763, Joseph-Amable Trottier Desrivières, négociant âgé de 30 ans. De cette union naquirent quatre enfants. Après le décès prématuré de ce premier mari, Charlotte fut élue tutrice de deux enfants survivants, le 27 novembre 1776,⁽²¹⁾ puis le deux décembre elle convola avec le prospère James McGill. La cérémonie eut lieu à la Christ Church. La *remariée* avait 29 ans, à cette date.

Lors de son convol, dame veuve Trottier Desrivières demeurait rue Saint-François. Elle dut ensuite habiter une des propriétés de son

(21) Le 30 novembre 1776, il y eut inventaire des biens. Il restait très peu de chose à la veuve. On note qu'elle avait 13 grands cadres et 9 petits, des plats, des cuillers et des écuelles d'argent. Le reste était de peu de valeur.

second mari, celle qui se trouvait rue Notre-Dame, côté nord près de la côte Saint-Lambert et aussi, en été, la métairie Burnside, près de la montagne.

En 1791, son fils aîné, François-Amable Trottier Desrivières, né en 1764, épousait Marguerite-Thérèse Beaubien. A ce mariage le beau-père, James McGill, était de la nombreuse assistance. Ajoutons que Thérèse Beaubien mourut en 1826 et que son mari la suivit au tombeau en 1830. Il était alors âgé de 65 ans. En l'acte de décès on n'oublie pas de déclarer qu'il était ancien marguillier et commandant d'un bataillon de milice. Pour nos aïeux ces deux titres avaient grande valeur et ils indiquaient que celui qui les portait était un personnage. Le deuxième fils de Charlotte Guillimin, Thomas-Hippolyte Trottier Desrivières était lieutenant dans le 69^e régiment et âgé de 27 ans, à la date de son mariage avec Thérèse Bouchette, âgée de 16 ans, le 16 novembre 1795. Cet Hippolyte mourut jeune mais il laissa un fils prénommé James McGill qui fut avocat et qui épousa Caroline Frobisher en 1820.

Que devint ensuite l'historique maison? Au mois de mai 1820, parut dans un journal la réclame suivante: « The undersigned having had from M. Stuart Spragg the large fireproof house, 102 Notre Dame Street with the vaulted cellars and yard forming the corner of the new market lately *belonging to James McGill Esq.*, offers his services to the public as auctionneer and commission merchant ».

Entre 1820 et 1857, l'immeuble qui avait eu tant de propriétaires successifs semble être cédé à la Royal Institute, puis au gouvernement du Canada. Et, en 1850, ou peu après, l'Ecole Normale Jacques-Cartier en aurait eu la jouissance. Avec la Confédération, le gouvernement du Dominion remit la propriété au gouvernement provincial. L'Ecole Normale étant allée se loger dans son bel édifice, rue Sherbrooke, en 1879⁽²²⁾, l'ancienne demeure des Daneau de Muy, des Portneuf et autres fut livrée à des particuliers.

(22) *Le diocèse de Montréal à la fin du XIX^e siècle*, p. 102.



Annexe de la maison Danseau de Muy où fut fondé La Presse en 1884, et où fut la faculté de droit de l'Université Laval de Montréal jusqu'en 1895.

A une époque que nous ne pouvons préciser, l'on avait accolé au mur est de la maison dont nous parlons, une aile en briques de 24 pieds de front environ, rue Notre-Dame, sur plus de 120 pieds de profondeur. C'est dans cette aile que le journal *La Presse* fut fondé en 1884. De 1889 à 1894 ce fut là que furent donnés les cours de la faculté de droit de l'Université

Laval. Cette université transporta son siège rue Saint-Denis en 1895.

Arrêtons ici la nomenclature afin de citer deux actes de l'état civil et de corriger une erreur puisée dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.⁽²³⁾ N'ayant pas fait alors les recherches dont nous donnons ici le résumé, nous avons dit que le maison qui fait l'objet de cet article était celle des barons de Bécancour ayant oublié que Bécancour ne fut jamais une baronie⁽²⁴⁾.

Et nous ignorions alors qu'aucun seigneur de Bécancour n'avait habité l'immeuble voisin du château de Ramezay.

Ce qui a trompé plusieurs c'est que le deuxième et dernier baron de Portneuf, lorsqu'il disposa de son fief, conserva son titre de baron, tout en demeurant dans la seigneurie de Bécancour. La confusion fut toujours telle que, même dans son acte de sépulture, l'erreur s'étale résolument. Voici copie de l'acte:

(23) Vol. VII, p. 9.

(24) *B.R.H.*, IV, p. 185; VII, p. 188. et XXI, p. 46.

Registre de Bécancour. « L'an mil sept cent vingt-neuf le quatorzième du mois de juin, est décédé en cette paroisse messire Pierre Robineau, *Baron de Bécancour*, grand voyer en la Nouvelle-France, époux de dame Marie Charlotte LeGardeur. Il est mort en la soixante et dix-septième année de son âge après avoir reçu ses derniers sacrements. Son corps a été inhumé avec les cérémonies accoutumées dans l'Eglise de la dite paroisse dans le ban et place du Seigneur. En foy de quoy, j'ay signé ce 15 de juin des sudsits mois et an. E. Marcol

Jes. ⁽²⁷⁾ »

Sans doute le R. P. Marcol ne savait pas que Bécancour n'était pas une baronnie et que le seigneur Pierre Robineau était baron d'un fief qu'il n'habitait pas.

Déjà en 1721, le susdit baron avait reçu, en son manoir de Bécancour, l'éminent historien Charlevoix lequel, dans le récit de son voyage, fit la même erreur. ⁽²⁸⁾

Et maintenant, pour corriger l'assertion que le Robineau mont-réalais fut un troisième baron de Bécancour ou de Portneuf, (au choix) prenons connaissance de l'acte de sépulture de celui qui vécut à Montréal et qui mourut trois ans avant son aîné.

Notre-Dame de Montréal. « Le cinquième jour d'octobre de Lan mil sept cent vint et six a esté inhumé Dans le Cimetière proche Leglise Le Corps de sieur René de Portneuf ecuyer Capitaine d'un détachement de La marine, âgé d'environ soixante et six ans. Témoins Messieurs navetier pretre et Talbot Ecclésiastique qui ont signé de ce enquis suivant Lordonnance.

Navetier Talbot
J. G. du Lescoat vic. ⁽²⁹⁾ »

Ceci admis, relevons les noms de quelques « occupants » de la vieille maison. En 1876 ou 1877, le service d'hygiène de la ville y eut ses bureaux; en 1878, on y trouve un hôpital de médecine vétérinaire.

(27) Nous devons copie de cet acte à M. J.-A. Provencher, protonotaire des Trois-Rivières.

(28) *Cahier des Dix*, No 8, pp. 198-199, article de M. P.-G. Roy.

(29) Dans les actes de sépulture de 1726, M. Lescoat n'indique jamais si les défunts adultes de sexe masculin sont célibataires, mariés ou veufs.

Cette même année Charles Vézina loue la pièce de l'encoignure sud-est de la place Jacques-Cartier et de la rue Notre-Dame et ouvre une « saloon », mais il passe son bail l'année suivante à Michel Martin, un Auvergnat de naissance qui donna à sa taverne le nom aguichant de *Salon de la Justice*, parce que son estaminet était tout près du palais où les plaideurs se rassemblaient.⁽²⁵⁾ Ne réussissant pas à son goût il alla s'établir ailleurs. Un nommé Meloche lui succéda puis ce fut George J. Neville, lequel donna à son restaurant le nom plus prétentieux de « Château de Ramezay ». L'enseigne enseignait une fausseté. Cependant personne ne protesta et bien des touristes visitèrent le bar, croyant qu'il avait été habité par un ancien gouverneur de Montréal.⁽²⁶⁾

Après 1893, la corporation municipale eut là un bureau de placement et tout près, la Société de colonisation avait ses quartiers.

Le 5 mars, maître Louis-N. Dumouchel dresse le contrat suivant. Le gouvernement de la province représenté par l'honorable G.-A. Nantel, vend à la ville de Montréal, représentée par le maire J.-O. Villeneuve, la propriété foncière comprenant tout le terrain entre les rues Claude, Notre-Dame et place Jacques-Cartier.

Six ou sept ans plus tard un échevin tout puissant fit voter la disparition de la maison, angle Notre-Dame et place Jacques-Cartier. Pourquoi! Il fallait faire de la place aux maraîchers venant vendre leurs produits et l'on ne voulait pas exproprier le pâté de maisons au sud de la rue Le Royer. Le château de Ramezay fut même en danger. Heureusement, il échappa à la destruction.

Quand les démolisseurs s'attaquèrent à la maison des de Muy, des Portneuf et des McGill, il y eut de l'émoi. A cette époque la maison

(25) *B.R.H.* 1937, p. 77.

(26) Dans son ouvrage *Les députés de Montréal*, p. 66, feu Francis-J. Audet dit que la taverne de M. Neville avait nom: « Manchester House » en 1903. Ce nom n'apparaît pas dans les « Montreal Directories » de 1887 à 1902. En plus, après 1889, les tenanciers de la buvette furent J. O. Walker puis Francis O'Connor qui conservèrent l'enseigne fautive.

bi-centenaire était habitée par des locataires hétéroclites, cependant plusieurs considéraient que cette démolition privait la ville d'une relique et ils avaient raison.

II — DENIS-BENJAMIN VIGER ET SES DEMEURES

Il y a une quinzaine d'années, des Montréalais d'âge « avancé » assistaient à la démolition d'une série de maisons, côté nord de la rue Notre-Dame et quelque peu à l'est de la rue Bonsecours. A coups de pics et de barres de fer on faisait crouler de beaux murs de pierres de tailles, datant de cent ans. Les habitations qu'on rasait avaient été construites avec soin pour la haute bourgeoisie et les matériaux étaient encore en bon état. Des spectateurs ne pouvaient oublier qu'en l'une de ces demeures, l'éminent Denis-Benjamin Viger avait vécu les dernières années d'une longue et méritoire existence.

Surgirent alors des souvenirs de lecture et de traditions.

Sur ce fils illustre de Montréal des historiens ont précisé les qualités d'homme d'état et « la large place qu'il occupe dans nos annales parlementaires ». Des biographes ont réitéré les principaux événements de sa brillante vie publique. S'écrira-t-il, un jour, un ouvrage complet sur Denis-Benjamin Viger? En attendant, compilons quelques faits les uns inclus incidemment dans divers ouvrages ou journaux, les autres non encore signalés.

Le 30 juin 1772, Denis Viger, entrepreneur-menuisier de Montréal, âgé de 31 ans, épousait à Saint-Denis-sur-Richelieu, Charlotte-Périnne Cherrier, fille d'un notaire marquant. Ce fut grande cérémonie, et treize parents et amis apposèrent leur signature au bas de l'acte⁽¹⁾.

Par ce mariage, l'entrepreneur Viger devenait allié aux familles

(1) Allaire, *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu*, p. 79.

Papineau, Cherrier, Lartigue, qui toutes allaient tenir rang dans notre vie nationale.

Le nouveau couple demeurait à l'encoignure nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Vincent, et c'est là que naquit le 19 août 1774, Denis-Benjamin Viger. Il grandit donc à quelques pas de la demeure de son oncle, le chirurgien Lartigue⁽²⁾; à quelques pas aussi du collège de Montréal, alors dans l'ancien château de Vaudreuil, sis au bas de la place Jacques-Cartier.

C'est dans cette institution qu'il fit ses études et l'on constate que l'écolier Denis-Benjamin, de 1783 à 1790, mérita fréquemment des prix et des accessits. Ses quatre dernières années furent les plus brillantes⁽³⁾. En 1790, il suivit, avec son cousin Lartigue qui devait être évêque, le premier cours de philosophie donné à Montréal.⁽⁴⁾

Avec l'année 1792, il abordait à la fois l'étude du droit et le journalisme, car ce fut alors que parut le premier article de celui qui mérita le titre de père de la presse canadienne-française, à Montréal. « Cet écrit parut dans *la Gazette de Montréal*, journal qui, dans la suite, changea de langue en changeant de maîtres »⁽⁵⁾.

Admis au barreau en 1799, il acceptait peu après comme premier clerc Pierre-Dominique Debartzch⁽⁶⁾.

Mil huit cent huit est une date très mémorable dans la vie de Denis-Benjamin. Elu député de Montréal-Ouest il décide de créer un foyer et pour compagne il obtient demoiselle Marie-Amable, l'une des filles de l'un des plus grands propriétaires fonciers de Montréal. C'est ainsi qu'on peut désigner Pierre Foretier qui, à la suite d'un volumi-

(2) *Cahier des Dix*, No 3, p. 149.

(3) *Annuaire de Ville-Marie*, I, 269-272.

(4) Max. Bibaud. *Le Panthéon canadien* (1858), p. 287.

(5) Joseph Royal, dans *L'Ordre*, 27 février 1861.

(6) Greffe Barron, 28 mars 1800. C'est le tuteur du jeune homme qui fait faire l'engagement. Les autres clercs furent C.-S. Cherrier et A.-N. Morin. Le choix était heureux.

neux commerce avec Jean Orillat et autres, avait placé son avoir en hypothèques et en immeubles⁽⁷⁾.

Ici se présente une particularité: Jacques Viger, futur maire de Montréal et cousin de Denis-Benjamin, s'était marié le 17 novembre 1808 dans une stricte intimité. Pourquoi? Est-ce parce qu'il n'avait que 21 ans, qu'il était petit seigneur sans particule: qu'il épousait une mère de famille, âgée de 33 ans, d'authentique noblesse canadienne-française et veuve d'un haut officier anglais?

Contrairement, quatre jours plus tard, le 21 novembre 1808, Denis-Benjamin Viger faisait bénir son mariage avec plus d'éclat. Le futur avait 34 ans et la future 30 ans. A la messe nuptiale assistèrent le père de l'épousée, Pierre Foretier, lieutenant-colonel du 3^e bataillon de milice, seigneur du fief Closse, du fief de l'île Bizard, etc., puis les sieurs Louis-Joseph Papineau, Louis-Michel Viger, P.-D. Debartzch, Jean-Marie Mondelet, Hughes Heney, Thomas Barron, Louis Guy, Joseph Périnault, l'abbé J.-J. Lartigue et autres. Notons encore ceci: ce même 21 novembre, quinze mariages furent célébrés dans la vieille église de Notre-Dame. L'approche de l'Avent hâtait sans doute les alliances.

Où les nouveaux époux logèrent-ils? Ils pouvaient choisir entre les nombreuses maisons appartenant à leurs parents. Supposons qu'ils acceptèrent de vivre avec Dame Denis Viger, veuve depuis 1805.

Celle-ci décida de faire le partage de ses biens en 1814. Alors son fils habitait la maison peinte en jaune qui se trouvait sur la terre de Denis Viger, père. Cette terre bornée au sud par la citadelle, c'est-à-dire où est maintenant la gare Viger, s'allongeait au-delà de la rue Sherbrooke. On a dit que la maison était au nord de la rue Dubord (avenue Viger)⁽⁸⁾. Ce qui paraît confirmer la tradition, c'est qu'au mois d'octobre 1827, D.-B. Viger loue à l'honorable George Pike, juge de la Cour du Banc du Roi, une maison à deux étages, celui du rez-

(7) *Cahier des Dix*, No 6, pp. 179 etc.

(8) Berthelot, *Le bon vieux temps*, II, p. 12.

de-chaussée en pierre et le deuxième en bois, lambrissée et peinte en jaune.⁽⁹⁾

D'après un plan de l'époque, cette maison se trouvait entre les rues Saint-Denis et Berri, vers la rue Dorchester. Pourquoi la quittait-il? Prévoyait-il que dans quelques semaines, à l'hiver de 1828, il serait l'un des trois délégués (Viger, Neilson, Cuvillier) chargés d'aller soumettre au gouvernement impérial les griefs des Canadiens français?

C'est certainement au cours du dîner qu'on lui offrit avant son départ pour l'Europe que Denis-Benjamin Viger chanta, en 1828, la chanson dont voici le premier couplet:

A table réunis
Lorsque le vin abonde,
Quand on boit à la ronde,
Quel plaisir d'être assis
Auprès de ses amis!
Chassons la noire tristesse,
Faisons régner l'allégresse
La gaieté, l'amitié
Et la sincérité...

Au temps où vécut D.-B. Viger, il n'y avait pas de banquets, de festins sans chansons. Comme la critique littéraire n'existait guère, que l'on ne craignait pas de se faire houspiller ou dauber, chacun était libre de taquiner la Muse.

C'est ainsi que le futur homme d'état, Georges-Etienne Cartier, et le futur juge A.-N. Morin ont pu faire applaudir leurs chansons dans des banquets restés mémorables.

Profitons de l'à-propos pour ajouter que si D.-B. Viger ne nous a laissé qu'une chanson, par contre il signa une fable et quatre épi-grammes.⁽¹⁰⁾

Solennel dans ses discours, bienveillant dans la conversation, il

(9) Greffe Mondelet, 31 octobre 1827.

(10) Dans *B.R.H.* 1937, un anonyme prétendait que D.-B. Viger n'avait produit qu'une poésie.

se faisait moqueur ou railleur quand il versifiait, ainsi qu'on peut l'apercevoir en consultant *le Répertoire National*.⁽¹¹⁾

M. Viger semble être de retour au pays en 1830, alors qu'il est nommé au Conseil législatif. L'année suivante 1831, il repart pour l'Angleterre où il doit « soutenir les accusations que portaient les Canadiens contre le procureur général Stuart ».

L'honorable Viger gagna « sa cause après deux années de lutte ». Dans l'intervalle il visite la France et l'Italie avec son secrétaire, le futur historien Garneau.

L'homme politique avait fini ses grands voyages. Il avait acquis une maison en pierre, rue Notre-Dame, près Bonsecours, voisine d'une appartenant à la baronne Grant. Comme elle ne lui plaisait pas, il la loue en avril 1835 à Jacques Augier, restaurateur français. Toutefois il aimait le quartier, car au mois d'octobre 1836, il achetait de l'honorable juge Jean-Roch Rolland la demeure qu'il conservera jusqu'à son décès. A cette maison en pierre attenaient un jardin, une cour, une remise, une écurie et une glacière. Elle s'élevait à l'est de l'immeuble qui fut le second Donegana, puis l'hôpital Notre-Dame⁽¹²⁾.

C'est là que Madame Viger, née Marie-Amable Foretier, succomba aux atteintes du choléra, le 22 juillet 1854. Agée de 75 ans, cette excellente et pieuse épouse d'un homme politique, souvent éloigné du foyer, semble volontairement avoir vécu dans l'ombre de celui dont la popularité fut très grande. De fait que sait-on de la vie conjugale de la plupart des hommes d'Etat? Madame Viger, femme distinguée et compatissante, n'ayant eu qu'une fille morte en bas âge, consacra son isolement fréquent aux oeuvres de charité. On a dit d'elle qu'elle avait été « la mère des pauvres », qu'elle avait largement contribué à l'établissement de la communauté du Bon-Pasteur, rue Sherbrooke.⁽¹³⁾ Et c'est dans la crypte de cette institution qu'elle a été inhumée.

(11) 2e édit. vols, I et II.

(12) *Cahier des Dix*, No 5, p. 210.

(13) Marie-Claire Daveluy, *L'Orphelinat catholique*, p. 58.

Des portraits de Denis-Benjamin Viger sont connus et acceptés comme exacts, non pas celui qui a été gravé en Europe, car il diffère tellement des autres qu'il a été impossible de l'admettre ressemblant. En tous cas, on décèle dans la physionomie, l'indice d'un homme qui imposait le respect par la dignité et la bonté. On s'accorde à dire que le grand Viger fut un orateur sans fougue, néanmoins très écouté,⁽¹⁴⁾ qu'il s'exprimait avec aisance, avec courtoisie, surtout avec une conviction communicative. Il charmait dans la conversation; il aimait l'agréable compagnie et les délices d'un bon repas et nous en avons la preuve dans le fait suivant. En 1842, l'épilogue d'un procès retentissant, qui aurait duré un quart de siècle, rendit M. et Mme Viger possesseurs de l'île Bizard⁽¹⁵⁾. Tout aussitôt on y bâtit un petit manoir seigneurial où se rencontra fréquemment l'élite des intellectuels mont-réalais. Hors le temps des sessions du parlement, certains samedis, partaient en voitures à une heure de l'après-midi MM. D.-B. Viger, L.-J. Papineau, Ludger Duvernay, Labrèche-Viger, C.-S. Cherrier, D.-B. Papineau, A.-N. Morin, Raymond Fabre, Joseph Roy, Wolfred Nelson, le juge en chef Johnson et bien d'autres bons vivants et fins gourmets. Après avoir contourné la montagne, passé par Saint-Laurent et atteint Sainte-Geneviève, les excursionnistes traversaient en bac et s'installaient dans le manoir de l'île Bizard où les attendaient un choix des meilleurs plats de la cuisine canadienne. Lorsque les forces étaient restaurées, commençaient entre les convives, les discussions animées, entremêlées de discours improvisés et la séance se prolongeait tard dans la soirée. Ce programme recommençait le dimanche, car on ne revenait à la ville que le lundi matin⁽¹⁶⁾.

La maladie et le deuil mirent fin à ces réunions, identiques

(14) Pas toujours par les députés de langue anglaise qui l'avait surnommé « long speech and long nose ».

(15) Barthe, dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, raconte des choses extraordinaires sur ce procès.

(16) Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, supplément, p. 476. En plus M. Decelles a parlé des amicales causeries qui avaient lieu les après-midis dans la librairie de Raymond Fabre, rue Saint-Vincent.

peut-être à celles de l'*Ordre du Bon Temps* sinon à celles de la *Fourchette Joyeuse*.

L'honorable Viger était octogénaire lorsqu'il aperçut que le terme de son existence approchait. Il dut s'aliter dès 1857 et il songea à disposer de ses biens. Pour ce, il dicta son testament à deux reprises. La dernière fois, il ne pouvait plus signer son nom « par suite d'infirmité et de faiblesse de mains ».

Un mot sur ce dernier document.

L'an 1859, le 22 octobre après-midi, les notaires Joseph Belle et Antoine-O. Brousseau se rendent au domicile de l'honorable M. Viger et le trouvent « couché sur un sofa, dans une chambre ayant vue sur la rue Notre-Dame, sain de corps, esprit, jugement, mémoire et entendement ».

Entre les clauses qu'il fait insérer il en est une qui attire l'attention parce que M. Viger, comme bien d'autres, détestait le faste dans les funérailles et certaines pratiques, aujourd'hui disparues, mais remplacées par d'autres aussi coûteuses. Voici la clause.

« Je veux et ordonne que mes funérailles soient faites aussi simplement que possible, avec service, mais *sans mausolée ni tenture* et qu'il ne soit pas distribué de crêpes, ni gants aux personnes qui assisteront . . . enfin que mes funérailles aient lieu comme celles de mon défunt père » . . .⁽¹⁷⁾

Malgré son désir, les obsèques ne furent pas d'une grande simplicité. A ce sujet, Joseph Royal, secrétaire du défunt, nous apprend que « tous les Canadiens de cette ville ont rendu hommage au grand patriote . . . Mgr Bourget a prononcé quelques paroles touchantes en cette circonstance . . . presque tous les journaux français se sont mis en deuil . . . le jour des funérailles les trois divisions de la Cour Supérieure se sont ajournées . . . »⁽¹⁷⁾

A l'inhumation étaient présents et signent le 18 février 1861, les honorables L.-J. Papineau, Frédéric-A. Quesnel, A.-A. Dorion,

(17) La distribution des crêpes aux parents et amis se faisait encore vers 1885.

Louis-Antoine Dessaulles et MM. L.-J.-A. Papineau et Denis-H. Sénécal. Il y en avait bien d'autres qui ne signèrent pas, notamment C.-S. Cherrier.

Le défunt était mort le 13, âgé de 85 ans accomplis. Il était depuis longtemps sous les soins de Pierre-E. Picault, médecin-pharmacien de renom, qui logeait tout près et qui disait « que cette mort avait été si douce qu'il avait pu à peine saisir le moment où le dernier souffle de la vie s'était exalé ». ⁽¹⁸⁾

Ce Viger fut une personnalité et L.-O. David assure avec raison qu'il « occupe une des premières places dans notre histoire ». Comment admettre qu'il n'a pas encore la plaque commémorative rappelant son existence aux passants? Quelqu'un dira peut-être que son patronyme reste attaché à un jardin ou « carré » très populaire et son prénom, à une rue de plus en plus bruyante. Hélas! combien de gens savent que ces appellations sont à la mémoire de Denis-Benjamin Viger et à sa famille? Combien de journaux, de revues, de livres en reportent l'honneur à Louis-Michel Viger ⁽¹⁹⁾ ou encore à Jacques, l'archéologue, premier maire de Montréal, dont le rang dans l'histoire n'égale pas celui de l'homme d'Etat. ⁽²⁰⁾

Détail méli-mélo. Un descendant d'une des nombreuses familles Viger nous écrivait des Etats-Unis, il n'y a pas longtemps, pour s'enquérir s'il était vrai qu'un sieur « Correy Viger » serait mort laissant une succession vacante. Trop crédule ce correspondant avait souscrit plusieurs dollars à un agent se disant autorisé à rechercher les héritiers, mais depuis des mois il n'en avait plus de nouvelles. A regret, nous avons dû désillusionner le pauvre homme et lui dire que le richard défunt ne se prénommait pas « Correy » mais Denis-Benjamin et qu'il avait laissé ses biens à son neveu, C.-S. Cherrier, avocat célèbre, qui avait fait utile usage de la fortune. Le fumiste qui avait imaginé

(18) *L'Ordre*, déjà cité.

(19) Terrill, *Chronology of Montreal*, p. 130.

(20) Lamothe, *Histoire de la Corporation de la cité de Montréal*, p. 105.

de faire du mot *carré* un prénom a dû s'amuser de la naïveté ou de l'ignorance de ses victimes.

III — L'INTENDANCE A MONTREAL

Le musicien, folkloriste et historien Ernest Gagnon, qui a laissé des oeuvres de grand mérite, publia dans le *Rapport du Commissaire des Travaux Publics de la Province de Québec*, 1900 (p. 76), d'utiles renseignements sur divers édifices du vieux Montréal, mais il lui arriva, une fois, de puiser à une source qui, depuis, est reconnue comme féconde en erreur. Donc, cette fois, il rapportait qu'à Montréal avait existé un palais où logeait l'Intendant lorsqu'il montait à Montréal; que ce palais avait été érigé en 1698 et n'avait été rasé qu'en 1793. Ce palais, ajouta-t-il, mesurait 104 pieds de front sur 30 de profondeur.

Des recherches subséquentes nous ont convaincu que l'histoire de l'Intendance était à refaire. Procédant chronologiquement, signalons que *le Terrier de Montréal*, paru en 1917, informe le lecteur que le grand emplacement sis immédiatement à l'ouest de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours, fut acquis de divers concessionnaires, entre 1701 et 1728, par Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil, lequel décéda en 1729. Un an plus tard eut lieu un partage définitif entre les héritiers du défunt.

A ce moment, le deuxième baron de Longueuil, prénommé Charles, comme son père et son grand-père, en sa qualité d'ainé, conserva la majeure partie des biens paternels, mais il abandonna à son frère puîné, Paul-Joseph Le Moyne, chevalier de Longueuil⁽¹⁾, entre autres choses « la maison de ville, sise rue Saint-Paul, près de la chapelle susnommée ». L'emplacement et les bâtiments étaient estimés alors à 16,000 livres.

Lors de l'aveu et dénombrement, dressé au mois de septembre

(1) Epoux de demoiselle Geneviève Joybert de Marson.

1731, par les seigneurs de l'île, il est dit que l'emplacement appartenant au chevalier Paul-Joseph de Longueuil, mesurait 160 pieds de front sur 38 de profondeur. Sur ce lopin, était un grand corps de logis construit en pierre à deux étages de 119 pieds sur 30, le surplus étant en cour, jardin et verger.

Apparaît ensuite un nouveau propriétaire, Claude-Michel Bégon, marié à Elisabeth Robert, successivement major de Québec, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, puis lieutenant de roi à Montréal en 1733. Il occupait ce poste lorsqu'il acquit l'immeuble du chevalier de Longueuil en 1737, au prix élevé de 24,000 livres. Et, fait intéressant à noter, ce fut le beau-père du sieur Bégon qui déboursa, car Etienne Robert de la Morandière, « subdélégué de l'intendant », acquittait ainsi la *dot* que depuis longtemps il avait promise à sa fille.

A ce moment, sur l'emplacement « sis au quartier Notre-Dame-de-Bonsecours » existaient deux corps de logis, un de *bois* en colombage, *anciennement bâti* et l'autre, un rez-de-chaussée avec premier étage de pierre, couvert de tuiles, où il y a chambres, salles, cabinets, cuisine, cave et grenier, puits, lieu de commodité, appartenances et dépendances. Le voisin à l'ouest était M. Le Ber de Senneville.

De combien d'événements cette demeure fut-elle la scène? D'abord, au mois de novembre 1737, la fille aînée de M. et Mme Bégon, épousait Honoré-Michel de Villebois de la Rouvillière, et mourait en 1740 en laissant une fille.

Le chevalier Bégon, après avoir été gouverneur des Trois-Rivières, décéda en cette demeure en 1748, et sa veuve commença à écrire « ce précieux et inestimable recueil que l'on pourrait intituler: « Les Canadiens du XVIIIe siècle peints par eux-mêmes ».⁽²⁾

Puis se produisit l'incident qui fera de la demeure Bégon le palais Bigot.

Le 3 mars 1749, madame veuve Bégon, tutrice de son fils mineur, Claude-Etienne, et de l'enfant de son gendre, Honoré-Michel de

(2) *B.R.H.* 1935, p. 240, article de M. Claude de Bonnault.

Villebois, « fait bail à loyer au sieur Varin de la Mare, contrôleur de la marine, représentant le sieur Bigot, (donc le roi), pour neuf années et même plus, si Sa Majesté le juge à propos . . . d'une grande maison à porte cochère, sise rue Saint-Paul . . . consistant en deux corps de logis, ayant salle, chambres, cabinets, écuries et jardins à côté . . . Prix du loyer, 1500 livres par an, à partir du premier octobre prochain.

Le même jour, madame Bégon accepte de faire démolir sitôt que la saison le permettra, le corps de logis bâti en briques et colombage, puis de faire réédifier icelui en pierre, selon un plan qui a été fait par M. l'Intendant.

Le 14 avril suivant, madame Bégon charge le maçon Pierre Saurau de la démolition et de la reconstruction du corps de logis dont les murs seront « en pierres de carrière et en cailloux des champs » tandis que l'encadrement des portes et des fenêtres ainsi que les « cheminées et les coins » seront en pierre de taillé, suivant la coutume de l'époque.

Ainsi fut rénové l'immeuble qui par la suite s'appela l'Intendance.

Tel que stipulé dans le bail, Madame Bégon quitta, au mois d'octobre 1749, la belle demeure qu'elle avait habitée avec son père, ses enfants et ses petits-enfants et tous partirent pour la France en même temps que M. de la Galissonnière.

Avant 1749, les intendants logeaient ici et là. En 1741, par exemple, M. Hocquart occupa le château de Ramezay. M. Bigot avait logé chez M. Le Ber de Senneville. Chaque hiver, c'était à recommencer. Puis il fallait emprunter des meubles, de l'argenterie. Bref, un tel état de chose déplaisait au grand personnage qu'était François Bigot.

De l'automne 1749 à 1760, l'intendance fut la scène de joyeuses réunions et il s'y trouva bien des fonctionnaires marquants, nommons entre autres: l'ingénieur Franquet, qui y logea à l'été de 1752, puis y accompagna l'intendant à l'hiver de 1753. Ce courtois technicien sou-

ligne, dans son mémoire, qu'en ce palais il y avait table ouverte soir et matin pour messieurs et dames.

Après la reddition de Québec au mois de septembre 1759, les autorités de la Nouvelle-France se réfugièrent à Montréal; or le P. Rochemonteix rapporte que « la misère publique n'empêcha pas la société civile et militaire de se réunir chez l'intendant ».

Durant les tristes années de 1759 et 1760, l'Intendance et le Château de Vaudreuil logèrent les hauts fonctionnaires militaires et civils qui s'étaient retirés de Québec. Mais après la capitulation de Montréal et le départ des dirigeants pour l'Europe qu'advint-il de l'immeuble?

Madame veuve Bégon (née Rochbert) ne connut pas les revers de son pays natal, car elle était décédée en 1755 en cette France où elle avait espéré plus de jours heureux qu'il lui en échut.

La charmante Montréalaise laissait des héritiers qui ne pouvaient songer à revenir au Canada. Le plus tôt possible ils résolurent de se défaire d'un bien-fonds qui ne les intéressait guère et, pour en disposer, ils s'abouchèrent avec Charles Héry, l'un des principaux négociants de Montréal. Cet homme d'affaires trouva acquéreur en s'adressant à celui qui devait être le plus grand financier canadien de l'époque. Le résumé de l'acte de vente renseigne sur les parties contractantes.

Le 22 juin 1764, (Panet) Claude-Etienne Bégon, chevalier, Honoré-Michel de Villebois et Marie-Elisabeth de Villebois tous héritiers des défunts Bégon, représentés par Charles Héry, négociant, vendent à Joseph Fleury Deschambault, ci-devant agent de la « Cie des Indes » et à son épouse Catherine Veron de Grandmenil, « une maison sise rue Saint-Paul, communément connue sous le nom de l'Intendance » avec tout l'emplacement qui en dépend, « clos en murailles ». Ladite maison « composée de divers appartements bâtie en pierre, à deux étages, avec toutes ses appartenances et dépendances ». Bornée en front par la rue Saint-Paul et en arrière par les fortifications; d'un

côté par le chemin entre l'emplacement et la chapelle . . . à l'ouest par M. de Contrecoeur⁽³⁾. Prix: 25,000 livres.

L'acquéreur, Joseph Fleury Deschambault, avait hérité de son père de la charge d'administrateur de la Cie des Indes et surtout d'un sens extraordinaire des affaires. Par calcul ou prévision, il ne suivit pas en 1761 et 1763 ceux qui quittèrent le pays.

Opportuniste pondéré et prudent, le sieur Deschambault ne fut pas lent à se concilier les faveurs ou les bonnes grâces des vainqueurs. Il avait une fortune à conserver, il était assez pratique pour ne pas négliger ce qu'il devait faire et la cession du pays lui fut profitable.

Une de ses filles avait épousé en 1754, âgée de 13 ans, le troisième baron de Longueuil. Devenue veuve à l'âge de quinze ans, son père prit la direction de ses affaires. Sous le régime anglais, M. Deschambault eut pour gendres le juge Fraser, le major Wm. Dunbar et l'honorable Wm. Grant avec qui la veuve de Longueuil convola en 1770.

Au lendemain de l'invasion américaine, en 1776, M. Deschambault recevait le gouverneur Carleton en une circonstance mémorable. A preuve, la lettre de M. de Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, dont nous pouvons donner ici le texte, inédit probablement, en respectant l'orthographe. (Les italiques sont de nous).

« Montréal, 21 juin 1776.

« Monseigneur,

« il y a tant de choses à dire, que je me trouve presque obligé à garder le silence, par la difficulté du choix de matières qui peuvent être plus intéressantes, ou celles qui pourroient vous être inconnues, et agréables ou utiles.

« ce qu'il y a de essentiel et de certain cest quaux aproches de l'armée de mr Carleton tous les ennemis ont disparus, et se sont retirés, je ne sais où, aude là du lac champlain, ils ont brulé dans leur fuite, le fort Chambly, et les mauvaises barraques de St Jean. Les troupes du

(3) Il succédait à M. Le Ber de Senneville.

roy sont en possession du fort de St Jean, et il y a une garnison de cinq ou six cent hommes, il n'est pas possible pour le présent de poursuivre plus loing les fuyards parceque le roy na absolument, ny barques ny bateaux sur ce lac.

« Son excellence les avoit poursuivi en personne, jusques a quelques lieux de *la prairie*; mais ayant appris quil n'avoit plus denemis a combattre dans cette province (car tous les canadiens sont *fideles et braves aujourd'huy*) il est tourné du côté de Montréal, ou il y fait son entrée triomphante hyer à midy. Jay eu lhonneur la recevoir et de complimenter le premier au sortir de son bateau, sur la greve; et de laccompagner ensuite au travers de toute la troupe et aux acclamations du peuple, depuis la porte du port Jusque a son hotel, la maison de Mr deschambaux ou *lancienne intendance* pres de bon secours.

« sans doute que pour la réjouissance ecclésiastique, pour lentièrre et prodigieuse délivrance de la province de linfestation des ennemis; votre grandeur nous enverra quelque mandement, il ne me conviendroit pas den prevenir le tems, Je nay rien fait et Jattendrai vos ordres.

« Je vous envoie cy Joint copie de mon compliment un peu phebous, mais ou il y a du vray, les réjouissances ont continué toute la nuit, pendant laquelle il y a eu une illumination générale.

« Jay lhonneur detre avec le plus profond respect de votre grandeur.

« Monseigneur

« le tres humble et très obéissant serviteur

Montgolfier ».

M. Fleury Deschambault déclare en 1783 qu'il s'est absenté ici et là pour arranger ses affaires. Evidemment il sentait ses forces faiblir, aussi rendit-il l'âme le 14 juillet 1784, âgé de 75 ans. Au service funèbre M. Montgolfier officie et à la sépulture, deux prêtres signent seulement. L'acte paraît avoir été rédigé par l'abbé Dufaux qui s'em-

mêle sur les noms du défunt, car il l'appelle « d'Eschambault sieur de Saint-Blin ». Il y avait alors un Raimbault de Saint-Blin. L'assonance entre les deux patronymes doit être cause de l'erreur, mais elle ne s'excuse guère, en un acte officiel concernant une haute personnalité.

L'année suivante attache un nouveau fait à l'ancienne Intendance. Certain jour, des ténèbres couvrent le pays au point que la population en a grande frayeur. On croyait à la fin du monde. Dans leur émoi, les dames de la ville songent à madame Deschambault « qui se distinguait par sa piété. Les dames allèrent la prendre pour aller réciter des prières à Notre-Dame de Bonsecours ».⁽⁴⁾

Au mois d'août 1793, madame veuve Deschambault « étant en sa grande demeure, rue Saint-Paul, et hors d'état de gérer ses affaires, vu son âge », cède ses biens par anticipation à ses trois fils, Etienne, Antoine et Louis-Joseph et à ses trois filles: Marie-Claire, épouse du juge Fraser; Marie-Catherine, épouse en secondes noces de l'honorable Wm. Grant et aux enfants de défunte Thérèse-Josephite, qui avait épousé le major Wm. Dunbar.

Pour exécuter le partage, la donatrice nomme George Selby, marié à une des demoiselles Dunbar, et Alexandre Auldjo.

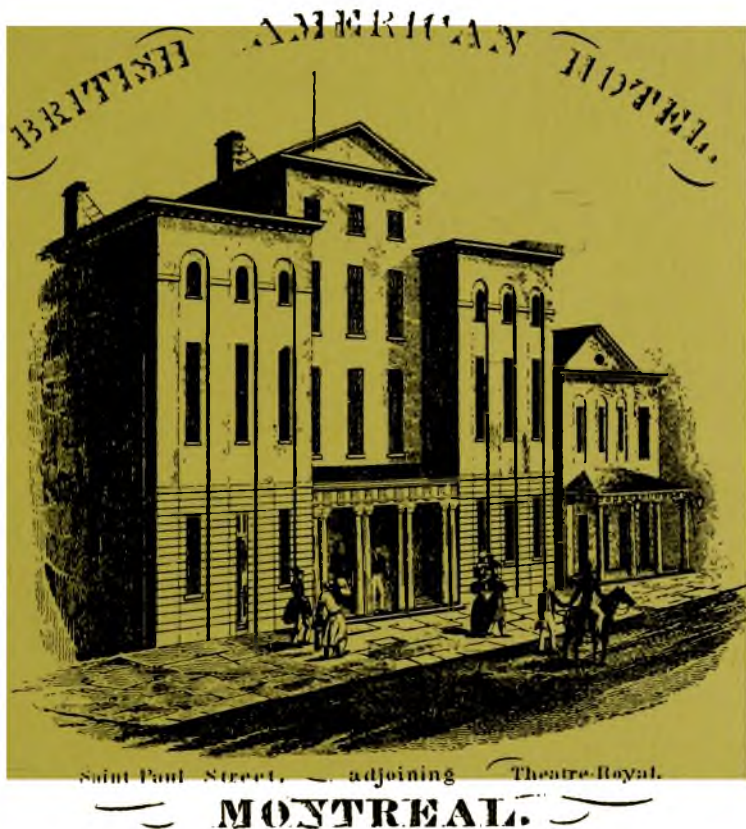
La vénérable dame décéda le 30 janvier 1795, âgée de 80 ans. Avec ce trépas se termine l'occupation de l'ancien palais de Bigot par une famille de langue française, car le 5 mai 1796, Alexandre Auldjo et George Selby, ès qualité, vendent la « princièrre » demeure à sir John Johnson, pour la somme de « 2000 louis sterling, argent de la Grande Bretagne ».

Le baronet Johnson occupa cette maison plus ou moins, selon l'opinion de certains antiquaires. Il avait une autre demeure rue Saint-Paul, aussi une belle métairie au Pied-du-Courant. Toujours est-il qu'il cède l'ancienne intendance à John Molson le 14 décembre 1815. Celui-

(4) Max. Bibaud, *Le Panthéon canadien* (1858), et *B.R.H.*, 1898.

ci fait démolir le vieux palais pour le remplacer par une luxueuse hôtellerie appelée Mansion House⁽⁵⁾.

Incendié en 1821, l'édifice fut reconstruit par M. Molson en 1824 et devint le British American Hotel, que les flammes détruisirent

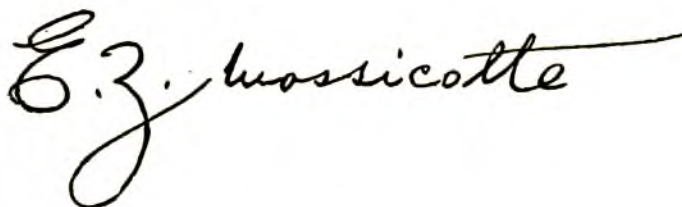


Le British American Hotel incendié en 1833.

(5) Nous en avons parlé dans les *M.S.R.C.*, 1928, pp. 52, 53, ainsi que dans le *Cabier des Dix*, No 6, p. 173, mais sur les propriétaires de l'immeuble avant sir John Johnson (et non pas sir William, tel qu'imprimé dans le *Cabier des Dix*, No 6 (1941), p. 173), nous ne savions pas ce que nous avons appris depuis. La présente étude complète donc, tout en les rectifiant, nos articles antérieurs. Voir aussi le *Cabier des Dix*, No 9 (1944), pp. 61, 62.

en 1833. La famille Molson décida de ne plus lutter avec le Destin. L'historique emplacement était couvert de ruines, lorsque l'honorable John Molson, le 18 janvier 1844, céda « au Maire, aux échevins et aux citoyens de Montréal », l'immeuble dont il avait hérité de son père, lequel l'avait acquis de sir John Johnson.

Ce coin de la rue Saint-Paul devait devenir partie de l'emplacement sur lequel serait construit en 1845, l'Hôtel de ville et le marché Bonsecours dont nous avons fait l'historique.

A handwritten signature in cursive script, reading "E.-Z. Massicotte". The signature is written in dark ink on a light background. The letters are fluidly connected, with a long horizontal stroke extending from the end of the word.